



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE
L'ARDECHEPlace Georges Courtial
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

**Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 22 novembre 2018**

<p>Nombre de conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 36 - Présents : 23 - Votants : 32 	<p>L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux novembre, le conseil communautaire, dûment convoqué le seize novembre, s'est réuni en séance publique à la Marjolaine à Bourg Saint Andéol, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CROIZIER, Président.</p>
<p>Vote :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour : 32 - Contre : 0 - Abstentions : 0 	<p>Titulaires présents : MM ARCHAMBAULT Daniel - BARNIER Alain - BOUCHON Michel - BOULAY Marc - Mme BOUVIER Mireille - MM. CHAUZAUT Bernard - COAT Jean François - CROIZIER Jean Paul - DE VAULX François - Mme DALLARD Bernadette - M. GARCIA Patrick - Mme GARCIA Christine - M. GIRAUD Jacques - Mmes Brigitte GUIGUE PUJUGUET - LANDRAUD Maryline - MAITREJEAN Régine - MALFOY Christine - MM. MARTINEZ Serge - MAULAVE Christian - RIEU Roland - RIVIER Pierre Louis - Mme VALETTE Catherine - M. VERON Thierry</p>
<p>M. ARCHAMBAULT Daniel Est élu secrétaire de séance</p>	
<p>Délibération n° 2017-152</p>	<p>Titulaires présents avec droit de vote : Mme BOUVIER (Procuration de Christian LAVIS) - M. COAT (Procuration de M. BIANCHI) - Mme DALLARD (Procuration de Sonia ROBASTON) - Mme GARCIA (Procuration de Martine FORTHOFFER) - M. GARCIA (Procuration de Jean Marc SERRE) - M. MARTINEZ (procuration de Michèle PREVOT) - M. RIEU (Procuration de Monique GARIN) - M. RIVIER (Procuration de Isabelle ROSIN) - M. VERON (Procuration de Christelle PEZZOTTA)</p> <p>Absents excusés : BIANCHI Jean Noel - FORTHOFFER Martine, GARIN Monique, LAVIS Christian, PEZZOTTA Christelle, ROBASTON Sonia, SERRE Jean Marc, PREVOT Michèle, ROSIN Isabelle</p> <p>Absents : M. DUMARCHE Brigitte, RANCHON Denis, VERMOREL André MATHON Christophe</p>
<p>Objet : Assainissement collectif – Tarifs publics à compter du 1^{er} janvier 2019</p>	

Vu

- La délibération en date du 21 septembre 2017 approuvant la part abonnement communautaire de l'assainissement collectif à compter du 1er janvier 2018.
- La délibération en date du 30 novembre 2017 approuvant la part consommation de l'assainissement collectif à compter du 1er janvier 2018.

Considérant

- Que la Communauté de Communes a la compétence assainissement collectif depuis le 1^{er} janvier 2018.
- Que la Communauté de Communes a la volonté d'uniformiser les tarifs aux usagers entre les différentes communes sur plusieurs années afin de permettre à la collectivité de porter les futurs investissements structurants nécessaires sur cette compétence.
- Que la Communauté de Communes souhaite également amortir le passage sur certaines communes en délégation de service public.
- Qu'il est nécessaire de fixer la part consommation communautaire des tarifs de l'assainissement collectif à compter du 1er janvier 2019.
- Que la commission politique de l'eau en date du 17 octobre 2018 a émis un avis favorable sur la politique du lissage.
- Que la tarification sur 2018 et la proposition de tarifs à compter du 1er janvier 2019 sont les suivantes :

Part Consommation	Tarifs communaux applicables en 2018	Tarifs proposés à compter du 1 ^{er} janvier 2019	Evolution 2018 / 2019 par m3
Bidon	0,396 €/m3	0,105 €/m3	-0,291 €/m3
Bourg-Saint-Andéol	0,574 €/m3	0,574 €/m3	- €/m3
Gras	0,839 €/m3	0,489 €/m3	-0,350 €/m3
Larnas	0,744 €/m3	0,773 €/m3	0,029 €/m3
Saint-Just-d'Ardèche	0,450 €/m3	0,542 €/m3	0,092 €/m3
Saint-Marcel-d'Ardèche	0,670 €/m3	0,737 €/m3	0,067 €/m3
Saint-Martin-d'Ardèche	0,365 €/m3	0,407 €/m3	0,042 €/m3
Saint-Montan	0,833 €/m3	0,773 €/m3	-0,060 €/m3
Viviers	0,939 €/m3	0,573 €/m3	-0,366 €/m3
SIVU Cité	1,177 €/m3	0,773 €/m3	-0,404 €/m3

	Tarifs communaux applicables en 2018	Tarifs proposés à compter du 1 ^{er} janvier 2019	Evolution 2018 / 2019
Abonnement	10 €	10 €	--

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Fixe les tarifs de l'assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2019 de la façon suivante :**

Part Consommation	Tarifs applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2019
Bidon	0,105 €/m3
Bourg-Saint-Andéol	0,574 €/m3
Gras	0,489 €/m3
Larnas	0,773 €/m3
Saint-Just-d'Ardèche	0,542 €/m3
Saint-Marcel-d'Ardèche	0,737 €/m3
Saint-Martin-d'Ardèche	0,407 €/m3
Saint-Montan	0,773 €/m3
Viviers	0,573 €/m3
SIVU Cité	0,773 €/m3
Abonnement annuel	10 €

- **Charge Monsieur le Président de notifier aux exploitants la présente délibération.**
- **Autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et à adopter toutes les mesures de nature à exécuter la présente délibération.**

Fait les jours, mois et an susdits,
 Pour extrait certifié conforme
 Le Président certifie sous sa responsabilité
 Le caractère exécutoire de cet acte

Le Président
Jean Paul CROIZIER



Affichée au siège de la communauté de communes
 du Rhône aux Gorges de l'Ardèche le.....
 Transmise en Préfecture le.....
 Retirée de l'affichage le.....